

REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENT SEXISTE

Membres des CSSCT, Membres du CSE désignés comme « référents harcèlement sexuel et agissements sexistes »

▶ OBJECTIFS

Sensibiliser aux problématiques du harcèlement sexuel et du comportements sexistes en milieu professionnel.

Rappeler le cadre légal et réglementaire en matière de prévention, de protection des victimes, et des actions à mener dans la lutte contre ces comportements.

Guider dans l'accompagnement et le signalement des faits de harcèlement sexuel et agissement sexiste

▣ CONTENU

Le harcèlement sexuel au travail : notion multiple et complexe

Les composantes du harcèlement sexuel,
Le Code du travail, code pénal, jurisprudence, circulaire
Actes répétés, acte unique, absence de consentement, circonstances aggravantes, lieu du harcèlement
Exemples, statistiques

Les agissements sexistes - Formes verbales, non verbales, physiques
Les impacts sur la personne et sa santé et sur le collectif

La prévention : obligation d'agir contre le harcèlement et de le prévenir

La responsabilisation de chacun et du collectif
La démarche de prévention des risques – le document unique - le règlement intérieur
La sensibilisation et l'information, l'affichage - la formation

Le référent HSAS de l'entreprise :

Désignation par le CSE - Rôle & Missions

L'action : Reconnaître, signaler et accompagner

Le repérage, l'identification d'une situation, les signaux d'alerte
Les dispositifs, les ressources, les acteurs à mobiliser (référent harcèlement sexuel...), la posture
Les droits et la protection, Les pénalités et les sanctions disciplinaires

👥 LES MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation dynamique et participative,
- Analyse de pratique (neutralité et objectivité)
- extrait de vidéo et de témoignages, jeux de rôles, ateliers débats

📋 VALIDATION/CERTIFICATION

Un positionnement réalisé en début de formation.
A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation

✍️ MATERIEL STAGIAIRE NECESSAIRE

- Matériel de prise de notes

Accessibilité : Pour des besoins spécifiques, merci de nous informer de votre situation

% Taux de satisfaction
(Satisfait ou très satisfait)

Qualification des intervenants

- Formateur en prévention RPS
- Formateur de formateurs PRAP 2S
- Ergothérapeute

Publics : Salariés

Prérequis : Aucun

Durée : 7 heures / participant

Effectif : 8 stagiaires max